

Le relais, un service gratuit pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel

Son objectif est de créer un environnement favorable à l'accueil individuel.

Pour les parents

- ✓ informations sur les modes d'accueil de l'enfant
- ✓ précisions sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s
- ✓ explications sur la relation contractuelle avec le salarié, assistant maternel agréé ou employé à domicile, basée sur la confiance mutuelle
- ✓ informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celles de la Caf

Pour les jeunes enfants

- ✓ ateliers et animations collectives leur permettant :
- ✓ rencontres, éveil et découvertes avec le professionnel de l'accueil individuel
- ✓ expérience en groupe
- ✓ ouverture sur l'extérieur

L'animateur responsable du relais

Virginie VINGERT RANDONNIER

Agit en complémentarité avec les partenaires du territoire :

- services de la PMI
- établissement d'accueil du jeune enfant, ludothèque...

Organise un accueil personnalisé de qualité :

- confidentialité et neutralité
- respect du bien-être de l'enfant
- professionnalisation de l'accueil du jeune enfant

Orienté, pour les cas particuliers, vers les services spécialisés :

- direction du travail, Pajemploi
- Caf, PMI
- syndicats employeurs ou salariés
- associations professionnelles

Pour les professionnels de l'accueil individuel

- ✓ mise en relation avec des parents recherchant un mode d'accueil
- ✓ informations d'ordre général sur le statut, les droits et devoirs ...
- ✓ écoute, échange et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne
- ✓ rencontres, débats, promotion de la formation continue
- ✓ avec les enfants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres..

Pour les futurs professionnels

- ✓ informations sur les métiers, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément